



Le Mag des Granges-le-Roi



ZOOM SUR...

La fontaine
frileuse

ASSOCIATION

Les amis de la
caisse des écoles

SÉCURITÉ

Stop aux
incivilités



*Pierre VALLÉE,
Maire
Vice-Président de la CCDH*

CHERES GRANGEOISES, CHERS GRANGEOIS,

Je tiens, au nom de l'ensemble de mon équipe, à vous remercier pour votre présence nombreuse lors des vœux du Maire à la population du 15 janvier dernier.

Durant cette cérémonie, nous avons eu l'honneur d'accueillir de nombreuses personnalités. A cette occasion, je vous ai annoncé que nos grands projets prenaient forme et que nous étions en train de solliciter nos partenaires financeurs pour les mener à bien. Une des principales sources de financement, le contrat rural a été accepté « en direct » par Monsieur François DUROVRAI, Président du Département.

L'année 2024 va être une année riche en investissements. Avec mon équipe, nous avons proposé un budget rigoureux lors du conseil municipal passé et je peux d'ores et déjà vous annoncer, outre les baisses drastiques de certains postes de recettes, que les taux d'imposition resteront encore stables cette année ! Cela est permis grâce à un effort constant et de tout les instants.

Je tiens également à vous partager une priorité que je me suis fixée : la lutte contre les dépôts sauvages et les décharges illicites. Trop nombreuses sont les personnes qui s'autorisent à jeter leurs déchets sans se préoccuper de ce qu'ils deviendront ! Outre l'atteinte indésirable à l'environnement, c'est clairement notre cadre de vie qui est impacté. Le respect du travail de nos agents est également mis à mal par ces comportements !

Dès ce printemps, je m'engage à armer réglementairement la commune via notamment des délibérations que j'ai d'ors et déjà proposées au conseil municipal. L'objectif étant de faire payer les contrevenants identifiés afin d'indemniser la commune des frais engagés, à moins que l'auteur des faits n'ait lui-même retiré ses déchets !

Il s'agit d'un simple principe de respect vis-à-vis des autres administrés. Vous trouverez plus amples informations à l'intérieur de ce magazine.

Pour finir, comme vous l'avez remarqué, notre communication municipale évolue vers plus de modernisme ! Le traditionnel « Vivre au village » va laisser progressivement place à un nouveau magazine : « Le Mag des Granges le Roi ». Cette nouvelle formule se veut informative tant sur le plan associatif, culturel et administratif ! Elle sera également plus mobile en permettant de lier à la fois les flashes et les magazines tout en gardant une unicité sur les thématiques et couleurs utilisées !

Mon équipe et moi-même restons comme d'habitude à votre pleine et entière disposition.

A très vite !

Pierre VALLEE

SOMMAIRE

Équipe mairie	3
État civil	4
Infos générales	5
Tarifs communaux	6
Délibérations CM	7
Vie communale	8
Vie associative	9
Zoom sur ...	13
Incivilités-Sécurité	14
Agenda	18
N° utiles	19

UNE ÉQUIPE À VOTRE SERVICE

Le Maire

Pierre VALLEE

Les Adjointes

Christelle PELLETIER

Jean-Luc VERSTRAETE

Ghislaine VINCENT

Stanislas FERRAND

Les Conseillers municipaux

Liste majoritaire :

Roland DEPARDIEU

Rose PAQUET

Evelyne GARRIOT

Christine DALLIER

Marie-Françoise BOUILLY

Franck GUEVILLE

Fanch DELAUNAY-PADEL

Liste minoritaire :

Olivier DURET

Sophie ROBERT

Nicolas ROYER

Service administratif

Karine VETAUX

Magalie HUGONENQ

Hélène SUREAU

Service scolaire & périscolaire

Christèle PICART

Marine RENAUD

Aude TINCHANT-MICHAUD

Maëlis DELECOURT

Jamila EL GNAOUI

Mélanie ACHILE

Martine COENDA

Audrey NICOL

Antonin JANY

Allan DELBOIS BOISTEL

Service Technique

Jean-Philippe BALDE

Patrick LHOMME



Mariages :

PEREIRA Arnaud et LE GOIC Sandrine le 04 novembre 2023



Le Conseil Municipal félicite les mariés

Naissances :

LEDUC Félix le 07 novembre 2023

AIMARD Lucas le 24 décembre 2023



Le Conseil Municipal félicite les parents et souhaite la bienvenue aux nouveau-nés.

Décès :

BOUCHER Alain le 09 octobre 2023

PAILLET Hubert le 30 octobre 2023

HENRI Huguette le 07 novembre 2023

CROGUENNEC Jean-Claude le 16 novembre 2023

VALLEE Daniel le 16 décembre 2023



Le Conseil Municipal présente toutes ses condoléances aux proches.



Nous apprenons avec beaucoup de tristesse le décès soudain de Stanislas Marchal à l'âge de 33 ans.

L'ensemble du Conseil Municipal présente à ses parents ainsi qu'à ses frères et sœurs, ses plus sincères condoléances.



INFORMATIONS GÉNÉRALES



Horaires d'accueil au public

LUNDI	9H - 12H	14H - 17H
MARDI	Fermé	14H - 17H30
MERCREDI	9H - 12H	Fermé
JEUDI	9H - 12H	Fermé
VENDREDI	Fermé	14H - 17H30

SAMEDI : 9h30 - 12h

6 et 20 avril / 4 et 18 mai / 15 et 29 juin



Horaires d'accueil école et garderie



	LUNDI	MARDI	JEUDI	VENDREDI
Garderie	07h20 - 08h20			
Ecole	08h20 - 11h40			
Cantine	11h40 - 13h40			
Ecole	13h40 - 16h30			
Garderie	16h30 - 19h00			



Tarifs funéraires

- Durée 30 ans 200,00 €
- Durée perpétuelle 390,00 €

Colombarium

- 15 ans 250,00 €
- 30 ans 400,00 €

Dispersion des cendres sur la pelouse du souvenir

- Dispersion 100,00 €



Notifications
Alertes sur la commune »



Panneau Pocket

Les informations et alertes de la Commune sont sur PanneauPocket

100% GRATUIT

100% ANONYME

SANS PUBLICITÉ

- 1 Téléchargez gratuitement l'application PanneauPocket sur votre store ou en flashant le QR Code
- 2 Recherchez ensuite sur PanneauPocket la commune, le code postal ou cliquez sur "recherchez autour de moi"
- 3 Cliquez sur le ❤️ pour l'ajouter à vos favoris et recevoir les notifications en temps réel



Accessible également sur ordinateur app.panneaupocket.com

TARIFS COMMUNAUX



Tarifs de la restauration scolaire au 1^{er} septembre 2023

	Prix des repas	Prix au mois pour inscription annuelle
Repas enfant	5.55€	76.50€
Repas 2 ^{ème} enfant	4.85€	67.50€
Repas 3 ^{ème} enfant	4.15€	57.50€
Repas adulte occasionnel	9.50€	
Repas non commandé	9.50€	
Repas avec Plan d'Accueil Individualisé (PAI)	2.00€	

Tarifs de la garderie au 1^{er} septembre 2023

	Prix de la prestation	Forfait hebdomadaire 7h20-8h20 et 16h30-19h
Garderie de 7h20 à 8h20	2.10€	22€
Garderie de 16h30 à 17h30	2.10€	
Garderie de 17h30 à 18h30	2.10€	
Garderie de 18h30 à 19h	1.05€	
Au-delà de 19h	Un forfait de 10€ pour retard	Un forfait de 10€ pour retard

Tarifs salle polyvalente 2024	Grangeois	Extérieurs
½ journée	200€	
1 jour avec cuisine	300€	400€
2 jours avec cuisine	450€	550€

Tarifs salle Conan 2024	
1 jour le week-end	150€
2 jours le week-end	250€
1 jour en semaine avec retour des clés avant 17h30	100€
1 soirée en semaine à partir de 17h30 et hors vendredi	75€
1 jour en semaine avec soirée	150€
½ journée en semaine de 9h à 12h ou de 14h à 17h30	75€

Location de matériel retiré aux heures d'ouverture de la mairie	Tarifs prestation 2024	Frais retenus en cas de dégradation par unité
Chaises à l'unité	1.00€	20€
Tables à l'unité	5.00€	50€
Location de matériel retiré en dehors des heures d'ouverture de la mairie		
Chaises à l'unité	5.00€	20€
Tables à l'unité	10 €	50€

Cautions appliquées pour la location des chaises et des tables: de 10 à 80 chaises 100€, au delà 200€ Tables 100€. La caution couvre le non retour et le nettoyage non effectué.

Pour les deux salles une caution de 500€ sera demandée pour pallier aux éventuelles dégradations et une caution de 300€ pour le ménage non effectué.

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL



Conseil Municipal du 3 Août 2023 (adopté)

Délibérations :

- Vote de la tarification des services périscolaires
- MUTUALISATION : Adhésion de la commune de Roinville-sous-Dourdan au service commun d'Instruction des demandes d'autorisation du droit des sols et approbation de l'avenant n°3 à la convention cadre du service
- ECLAIRAGE PUBLIC : modification des horaires d'extinction
- MARCHE MAPA SALLE CONAN : attribution et signature du marché (sous réserve de l'avis de la commission MAPA)
- Contrat de prestation avec l'association Cara Pattes
- Convention de mise à disposition d'un agent de la CCDH
- Rapport annuel du délégataire VEOLIA sur l'assainissement
- Modification d'adresse : pour l'Ecole des Vergers
- Recours au service civique

Conseil Municipal du 26 octobre 2023 (adopté)

Délibérations :

- Avenant n°1 sur la convention de recouvrement de la redevance assainissement
- Association : Convention de mise à disposition des locaux de manière permanente au comité des fêtes
- Association : Convention de mise à disposition des locaux de manière permanente à la caisse des écoles
- Association : Convention de mise à disposition des locaux de manière permanente au vélo club grangeois
- Association : Convention de mise à disposition des locaux de manière permanente au club des aînés ruraux
- Association : Convention de mise à disposition des locaux pour des utilisations temporaires
- Délibération référent déontologue

Retrouvez les procès-verbaux complets sur le site de la Mairie : <http://mairielesgrangesleroi.com>

VIE SCOLAIRE ET PERISCOLAIRE

INSCRIPTION SCOLAIRE

LES INSCRIPTIONS SCOLAIRES SONT OUVERTES

Elles concernent les enfants nés en 2021 et les enfants récemment arrivés aux Granges le Roi.

Les démarches peuvent se faire en mairie ou par mail : mairie.lesgrangesleroi@wanadoo.fr

Vous munir des documents suivants :

- Justificatif de domicile de moins de 3 mois,
- Livret de famille ou extrait d'acte de naissance
- Carnet de vaccination à jour ou certificats de vaccinations.

Atelier création de la garderie du soir. Bravo à tous les enfants pour leurs très jolis papillons. Et merci aux animateurs pour leurs belles idées.

VŒUX DU MAIRE

La cérémonie des vœux du maire a eu lieu le dimanche 14 janvier dans la salle polyvalente. De nombreux Grangeois étaient présents pour assister à l'allocution de Monsieur Le Maire. Nous avons également eu l'honneur de recevoir de nombreux élus et représentants des services publics qui ont ainsi témoigné de leur soutien à notre collectivité.

Le bilan 2023 a laissé place aux projets de 2024. Le souhait est que cette nouvelle année soit dans la continuité, la convivialité, la consolidation des fondations de notre commune de demain.

À l'issue de la cérémonie des vœux, des colis ont été offerts à tous les nouveaux Grangeois installés en 2023. Nous leurs souhaitons encore la bienvenue. Les élus ont également remis des diplômes aux Grangeois récompensés de la médaille du travail. Toutes nos félicitations.



Mémoire Vivante

En janvier 2022 nous avons remis en état l'ancien chemin d'Orléans sur toute sa longueur. Nous avons constaté que sur les deux cents derniers mètres qui arrivent sur le chemin du poulailler, le ruisseau de la vallée l'empreinte et serpente sur sa largeur, le rendant impraticable sur ce dernier tronçon.

Ce ruisseau récupère les eaux de pluies du village ainsi que les eaux de rejet de la station d'épuration. Nous avons décidé en novembre 2023 de reprendre son tracé pour créer un chemin à l'abri de potentielles inondations.

Pour cette réalisation un gros travail de terrassement et de consolidation de l'ensemble fut nécessaire. Il y a aussi un problème récurrent concernant la buse qui passe sous la route du chemin du poulailler. Le problème réside dans l'accumulation d'agglomérés de feuilles, branches et de boue qui obstrue de façon régulière l'entrée de la buse. Nous nous sommes employés à dégager celle-ci afin que les eaux du ruisseau ne débordent pas sur la route des Granges, ce qui risquerait de causer un phénomène d'aquaplaning pour les usagers. Nous envisageons dans un avenir proche de nous rapprocher du syndicat de l'Orge pour voir dans quelle mesure nous pourrions résoudre ce problème. Nous allons dans un deuxième temps réhausser le chemin le long du ruisseau de la vallée pour éviter toute inondation lors de fortes pluies.



Les membres bienfaiteurs au travail et le résultat.

Comité des Fêtes



L'AG s'est déroulée dans une ambiance conviviale, différents points ont été abordés :
Lotos, tartiflette ...



Dans l'ensemble, les joueurs ont été satisfaits des lots proposés.



Beau succès pour le Loto du 4 février, avec une hausse des participants.

Prochaine manifestation :
Le marché de Pâques, nous espérons vous voir nombreux.

La réunion s'est terminée par une soirée raclette offerte pour remercier les bénévoles

Les Amis de la Caisse des Écoles

Les Amis de la Caisse des Écoles est une Association ouverte à toutes personnes souhaitant participer aux divers évènements organisés pour récolter des fonds au profit de nos enfants.

Grâce à tous les bénévoles les enfants de l'école ont la possibilité de faire des sorties, d'assister à des spectacles. Ces fonds permettent aussi l'achat du matériel dont nos enseignants peuvent avoir besoin.

Nous avons besoin de bras, n'hésitez pas à vous rapprocher de nous. Quelques soient vos disponibilités vous serez toujours les bienvenus.

Nos coordonnées :

Téléphone : 06.14.99.37.50

Mail : ace91410@gmail

Vous nous trouvez aussi sur les réseaux sociaux où nous publions les activités passées et à venir.

Un grand merci à tous les bénévoles !

Nous vous laissons découvrir en images quelques bons moments partagés durant l'année 2023.

Restez à l'écoute !

Evènements à venir :

1^{ER} mai vente du muguet

15 juin Festimômes

Nous recherchons des pots de confiture pour la fête d'automne.

Merci pour votre aide





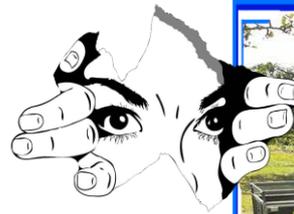
La récolte a été bonne?



L'équipe et les enfants montrent leurs activités.



Il est grand temps de poster vos lettres pour que le Père Noël prépare vos cadeaux !



Regardez ce qu'on a ramassé le temps d'un après-midi avec les enfants !



La préparation du repas et de la décoration par l'équipe de l'association.

Vélo Club Grangeois

L'année 2023 s'est terminée par notre assemblée générale, suivie d'un repas animé auquel étaient conviés tous les bénévoles, très appréciés, qui nous aident dans l'organisation de notre marche d'înatore. Cette soirée s'est déroulée dans une ambiance festive et conviviale.

Nous avons pu faire le point sur nos activités, « randos », et la « marche d'înatore » qui connaît toujours un vif succès et pour laquelle nous regrettons toujours de devoir refuser un grand nombre d'inscriptions.

Voyage à Saint-Cast-le-Guildo, en car pour certains et à vélo, sur plusieurs jours, pour les plus aguerris. Toujours un moment très agréable de se retrouver pour visiter chaque année une nouvelle région de notre beau pays.

Tous les dimanches, et certains jours en semaine, un groupe assez conséquent sillonne les routes des alentours, en bravant le froid, et participe aux randonnées organisées par les clubs voisins.

Vous trouverez dans la rubrique manifestations 2024 les dates de nos prochaines activités.



Soirée de l'assemblée générale



Après l'effort... le réconfort!!!



Fontaine Trileuse

Il était une fois, il y a très longtemps, dans ces temps lointains, où la forêt était peuplée de Gobelins et de mages, de Trolls et de sorcières, une famille si pauvre qu'elle ne pouvait pas vivre au village, car ses habitants la rejetaient.

Chaque jour, en allant travailler, sur son pauvre lopin, le paysan et son fils passaient devant une bonne terre bien grasse, qui était laissée en friche car maudite dans l'esprit de tous.

Chaque jour en arrivant dans son carré de terre caillouteux, et si pauvre qu'il ne leur permettait que de survivre, le père disait à son fils : « Ah ! si seulement nous pouvions cultiver cette belle terre grasse, nous ne mourrions pas de faim » et chaque jour le fils répondait : « mais Père, cette terre est maudite ».

Un jour où la faim était telle que la famille s'affaiblissait un peu plus chaque jour, le père décida de défricher et de cultiver cette belle terre qui, tous les jours, lui tendait les bras.

Sitôt qu'il se mit à travailler pour défricher, des centaines de gobelins (petits êtres magiques vivant dans les profondeurs), apparurent et se mirent à couper les arbres et arracher l'herbe.

Le soir, le champ était propre et prêt à être ensemencé. Grâce à ces petits êtres le travail qui aurait dû prendre des jours fut terminé en quelques heures.

Le paysan rentra chez lui fou de joie et annonça la bonne nouvelle à sa famille. Son épouse se mit en colère car cette terre était maudite et n'apporterait que le malheur.

Le lendemain, Père et fils délaissèrent leur maigre lopin pour travailler sur cette promesse de belle récolte.

Dès qu'ils commençaient une tâche, les gobelins surgissaient pour les aider.

Ils semèrent en quelques instants. Lorsqu'ils arrosaient les petits êtres

magiques arrivaient et aussitôt le champ était irrigué.

Le blé poussait, la récolte s'annonçait magnifique, terminées la misère et la faim.

Le moment de la moisson arrivait, un jour, le père voulu s'assurer de la maturité des grains. Il cueillit un épi et le goûta. À ce moment, les Gobelins sortirent de terre et, en un instant, le champ fut dévasté car ils mangèrent tout le blé.

Le père pris une branche et se mit à chasser les Gobelins en les tapant. Alors, tous prirent un bâton et se mirent à frapper le paysan et son fils... Ne les voyant pas rentrer, la mère de famille alla les chercher et les trouva inertes dans un champ dévasté.

Alors elle se mit à pleurer et du sol sortirent des centaines de Gobelins, qui, eux aussi, pleurèrent et pleurèrent encore.

Ils pleurèrent tant et si longtemps que retournant dans les profondeurs de la terre leurs larmes firent surgir une source claire et fraîche, qui aujourd'hui encore coule dans les bois.

Si vous passez par-là, écoutez les arbres, ils vous raconteront peut-être, l'histoire de ces pauvres paysans...





Pourquoi 30km/h dans notre village :

Ralentir la vitesse de circulation des voitures apaise le village et augmente la sécurité des autres usagers, piétons et cyclistes notamment.

D'autre part, à 30km/h, l'automobiliste voit son temps de réaction augmenter. De plus une réduction de 20km/h divise par deux le bruit aux abords des voies de circulation et a ainsi un impact positif sur la santé et le cadre de vie.

Dans notre village la circulation à 30km/h partout répond à des préoccupations concrètes des habitants qui souhaitent « que ça roule moins vite ». Pour autant, la différence du temps de trajet restera minime.

La limitation de vitesse et les règles de courtoisie s'appliquent à tous.

Automobilistes : suivez le mouvement, ralentissez et laissez la priorité aux piétons sur les passages sécurisés. Faites attention aux cyclistes et plus généralement à tous les deux roues plus vulnérables que les voitures.

Deux roues motorisées, votre place est sur la route et non sur les aménagements cyclables.

Piétons: restez sur le trottoir, traversez sur les passages protégés et soyez toujours vigilants.

Extrait de la réglementation de circulation des trottinettes :

En l'absence de piste cyclable les autorisations de circulation sont les suivantes :

- Les routes dont la vitesse maximale autorisée est de 50km/h
- Les trottoirs à condition de rouler à une vitesse modérée (6km/h) sans gêner les piétons.

D'autre part, un équipement réfléchissant est obligatoire pour rouler de nuit et l'engin doit être équipé d'un avertisseur sonore et de dispositifs réfléchissants arrière et latéraux

Le port d'un casque est vivement recommandé

Vous devez avoir une assurance responsabilité civile en cas de dommage à un tiers.

Des opérations de contrôles seront réalisées par la gendarmerie, notamment aux heures d'école et de forte affluence.



À TROTTINETTE, MONOROUÉ, GYROPODE OU HOVERBOARD, LE PORT D'UN CASQUE AUDIO, D'ÉCOUTEURS OU D'OREILLETES BLUETOOTH EST INTERDIT ET SANCTIONNÉ DE 135€ D'AMENDE.



Définition d'une incivilité : non-respect d'une partie ou de l'ensemble des règles de vie en communauté.

Les Grangeois signalent régulièrement en mairie des incivilités de toutes natures : dépôts sauvages, haies non taillées, stationnement sur les trottoirs, bruit, déjection, poubelles non enlevées, mégots jetés par terre... Tous ces comportements irrespectueux de l'espace public et du voisinage provoquent des situations conflictuelles et une gêne pour l'ensemble de la population.

L'arrêté municipal numéro 2021-01 pris le 26 août 2021 et consultable en Mairie encadre l'ensemble des incivilités

Les Haies



Le fait de ne pas entretenir les haies constitue l'une des incivilités les plus gênantes pour de nombreux Grangeois, engendrant des conflits de voisinage pour des haies trop hautes et débordant largement sur les propriétés voisines.

L'empiètement sur l'espace public est interdit

Les trottoirs doivent rester sans entrave pour assurer la sécurité des piétons.

Les compteurs d'eau ou d'électricité ainsi que les boîtes aux lettres sont parfois difficiles d'accès à cause de haies pouvant empiéter jusqu'à 1m sur le trottoir. Les haies doivent être taillées à l'alignement de la limite de propriété. Leur hauteur est fixée par un règlement particulier (lotissement), par le PLU ou par le code civil. Dans tous les cas elles ne peuvent excéder deux mètres.

Le maire peut procéder à l'exécution forcée des travaux d'élagage destinés à remédier à l'empiètement des plantations privées sur le domaine public. Les frais afférents à ces travaux seront à la charge des propriétaires concernés.

En outre les contrevenants encourent une amende de 1500€ (art R 116-2 du code de la voirie routière)



Le stationnement sur les trottoirs

Les trottoirs constituent des espaces de circulation réservés aux piétons, aux poussettes, aux fauteuils roulants etc...

Selon l'article 121-3 du Code pénal, "il y a délit en cas de mise en danger délibérée d'autrui". L'amende encourue est de 135€



Nuisances sonores

Tondeuses, cyclomoteurs, animaux, tapage nocturne..., certaines situations s'avèrent très gênantes au quotidien et peuvent provoquer des conflits de voisinage. Les horaires pour les travaux bruyants sont les suivants :

Du lundi au vendredi de 7h00 à 20h00

Le samedi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 19h00

Les dimanches et jours fériés de 10h00 à 12h00

Les propriétaires d'animaux ou ceux qui en ont la garde sont tenus de tout mettre en œuvre afin de préserver la tranquillité du voisinage.

Tapage diurne et nocturne

Les bruits générés par le comportement d'une personne ou d'un animal causant des nuisances sonores peuvent être sanctionnés, dès lors qu'ils constituent un trouble anormal de voisinage de jour comme de nuit.

Dans la mesure du possible résoudre les problèmes à l'amiable, dans le cas contraire contacter la gendarmerie. Le contrevenant encoure une amende de 68€

Dépôts sauvages

Les dépôts sauvages de déchets de toutes sortes sont constatés sur la commune.

Ces incivilités portent atteinte à la salubrité, à l'environnement et représentent un coût pour la collectivité, le nettoyage et les travaux de retrait étant effectués par le personnel des services techniques.

Lors du CM du 21 mars 2024 l'assemblée délibérante a voté le montant des amendes administratives qui seront proportionnelles au volume du dépôt sauvage et à la nature des matériaux déposés. A savoir :

De 0 à 1m³ à l'exception d'amiante, de plastiques, plâtre, pneus, solvant et produits chimiques ainsi que leur contenant : 500€

De 1 à 2m³ à l'exception d'amiante, de plastiques, plâtre, pneus, solvant et produits chimiques ainsi que leur contenant : 750€

De 2 à 6m³ à l'exception d'amiante, de plastiques, plâtre, pneus, solvant et produits chimiques ainsi que leur contenant : 3500€

Au delà de 6m³ à l'exception d'amiante, de plastiques, plâtre, pneus, solvant et produits chimiques ainsi que leur contenant : 7500€

Dépôt sauvage d'amiante, de plastiques, plâtre, pneus, solvant et produits chimiques ainsi que leur contenant : inférieur à 2m³ : 3500€

Dépôt sauvage d'amiante, de plastiques, plâtre, pneus, solvant et produits chimiques ainsi que leur contenant : supérieur ou égal à 2m³ : 7500€

Dans le cas où le contrevenant est une personne morale les montants seront doublés

L'assemblée délibérante a, en outre, voté la somme de 500€ par tour de camion pour l'enlèvement des dépôts sauvages par les services techniques, somme qui sera facturée au contrevenant identifié.

DES SOLUTIONS EXISTENT

Les encombrants

Pour l'enlèvement des encombrants (tables, chaises, sommiers, fauteuils etc...) le SIREDOM procède à l'enlèvement à domicile uniquement sur rendez-vous. (voir règlement)

Contact : 09 78 08 24 25

La déchèterie

Les végétaux volumineux et les encombrants (bois, cartons, déchets toxiques ménagers, ferraille, gravats...) sont à déposer à la déchèterie de Dourdan.

Jours de collecte des déchets végétaux et horaires de la déchèterie.

Voir rubrique info utiles

Poubelles

Les conteneurs de collecte des ordures ménagères qui restent en permanence sur le trottoir créent des nuisances. Désordre sanitaire et olfactif favorisant la présence et la prolifération de rongeurs, Trottoirs impraticables pour les usagers

Pour les jours de collecte se reporter à la rubrique « infos utiles »



RAPPELS SUR LES INCIVILITÉS



Déjections canines

Les déjections canines ne sont autorisées que dans les caniveaux à l'exception des parties se trouvant à l'intérieur des passages pour piétons. En dehors de ce cas précité, les résidus de « crottes de chiens » sont interdits sur les trottoirs en herbe ou bitumés, les espaces verts, les espaces de jeux.

Amis des bêtes prévoyez votre sac à déjections. Les contrevenants encourent une amende de 68€.

Interdiction de brûler les déchets et végétaux

Brûler à l'air libre des déchets verts ou ménagers est strictement interdit (Règlement Sanitaire Départemental). D'autres méthodes existent pour vos déchets : ramassage, composteur, déchèterie, broyage...

Les feux de jardin sont passibles d'une amende de 450 €.

Entretien des trottoirs

Il est interdit depuis le 01/01/2017 d'utiliser des produits phytosanitaires. Chacun a la responsabilité d'entretenir le trottoir devant sa propriété ou, si il est locataire, devant le bien loué.

En cas de neige ou de verglas il appartient au riverain de nettoyer son trottoir. Sa responsabilité peut être engagée en cas de chute sur une plaque de verglas ou un tas de feuilles. Votre participation permettra d'aider les agents techniques.

L'équipe municipale vous remercie et compte sur vous !



AGENDA DES MANIFESTATIONS À VENIR

D'avril à juillet 2024

ZOOM SUR

Essonne
LE DÉPARTEMENT



Vivez les Jeux en Essonne

Le 22 juillet, soit 4 jours avant les Jeux 2024, la Flamme olympique traversera 11 communes essonniennes.

La Flamme partira d'Étampes autour de l'île de loisirs, puis rejoindra le Domaine départemental de Chamarande. Elle passera aussi par Palaiseau, Massy et son opéra, Marcoussis et son Centre national de rugby, Draveil, Vigneux-sur-Seine et Montgeron, d'où est parti le premier Tour de France.

Elle prendra ensuite la direction de Dourdan et son château royal puis d'Évry-Courcouronnes pour terminer sa course au stade départemental Robert Bobin à Bondoufle, dans la soirée. Des animations sportives y auront lieu toute la journée.

6 personnalités essonniennes ont été choisies par le Département pour porter la Flamme : Roland Besson, Pascal Bovis, Sandra Enguerrand, Maëlys Feve, Claire Floret et Jérôme Foscolo.

Tous ont en commun la passion du sport, les valeurs de l'olympisme et un parcours de vie inspirant.

Labellisé centre de préparation aux Jeux, le stade Bobin sera également transformé en site de célébration pendant les JO avec des animations sportives et des retransmissions.

essonne.fr



Dimanche 7 avril	Loto organisé par le Comité des Fêtes
Samedi 27 et 28 avril	Stage judo organisé par le club LGR JUDO
Dimanche 5 mai	Rando cyclo organisée par le Vélo Club Grangeois
Samedi 25 mai	Salon des entrepreneurs organisé par SK Bien-être
Samedi 25 et dimanche 26 mai	Inter villages au stade de RICHARVILLE : jeux qui opposent 6 villages en Hurepoix. Roinville sous Dourdan, Sermaise, Corbreuse, Sermaise, Les Granges-le-Roi et St-Cyr-sous-Dourdan.
Samedi 1 et dimanche 2 juin	Stage judo organisé par le club LGR JUDO
Dimanche 2 juin	Balades des petits Princes. Organisées par l'association des petits Princes au profit des maladies rares dès 9H30 au stade.
dimanche 9 juin	Elections européennes dans la salle polyvalente. (de 8h à 20h)
Samedi 15 juin	20 ans du Festi'Mômes : kermesse organisée par les amis de la caisse des écoles
Vendredi 21 juin	Fête de la musique organisée par le Comité des Fêtes
Dimanche 30 juin	« Le sourire d'Erwan ». Course organisée aux Granges par l'association « Le sourire d'Erwan ». Entre 10H et 17H Marche, Course, animations et restauration sur place.
Samedi 6 juillet	Marche dînatoire organisée par le Vélo Club Grangeois

NUMÉROS et INFOS UTILES

GENDARMERIE	17
POMPIERS	18
SAMU	15
URGENCES	112
SOS MÉDECIN	01.69.25.91.91
PHARMACIES DE GARDE	3237 OU

[HTTPS://MONPHARMACIEN-IDF.FR/](https://monpharmacien-idf.fr/)

CENTRE ANTIPOISON	01.40.05.48.48
SOS MAIN	08.26.30.60.30
SOS FEMMES VICTIMES DE VIOLENCE	3919
ALLO ENFANCE EN DANGER	119
ACCUEIL SANS ABRI	115
ECOUTE SUICIDE	01.45.39.40.00
SOS DENTISTE	01.43.37.51.00
SOS VÉTÉRINAIRE	3115

DEPANNAGE

EDF	08.10.33.30.91
GDF	08.10.43.30.91
EAU	01.60.81.11.74

ADMINISTRATIF

MAIRIE LES GRANGES LE ROI	01.64.59.73.54
ECOLE LES GRANGES LE ROI	01.64.59.56.11
CENTRE DE LOISIRS	01.60.81.07.93
ETAT CIVIL CARTE D'IDENTITÉ, PASSEPORT (DOURDAN)	01.60.81.14.14
TRANSPORT À LA DEMANDE (TÀD)	09.70.80.96.63

LES GRANGES-LE-ROI

CALENDRIER DE COLLECTE 2024

MATIN (après son bac le veille ou soir)
APRÈS-MIDI (après son bac avant 13h)

COLLECTE DES DÉCHETS VÉGÉTAUX (JUDIS semaines paires)

COMPOSTEUR (pour les résidents des communes adhérentes)

APPORT VOLONTAIRE (pour les résidents des communes adhérentes)

27 DÉCHETS MENAGERS (sauf déchets dangereux, déchets électroménagers, en plastique, papier, cartons, verre, bois, métaux)

ENCOMBRANTS (Collecte à la demande sur rendez-vous 09 70 08 34 35)

NOUVEAUX HORAIRES des déchèteries de BRIIS-SOUS-FORGES - DOURDAN - SAINT-CHÉRON

HORAIRES D'ACCUEIL	Horaires d'ÉTÉ (Du 1 ^{er} avril au 14 octobre)		Horaires d'HIVER (Du 16 octobre au 31 mars)		BRIIS-SOUS-FORGES	DOURDAN	SAINT-CHÉRON
	Matin	Après-midi	Matin	Après-midi			
Lundi	10h-12h	13h-17h45	10h-12h	13h-16h45	FERMÉ		FERMÉ
Mardi	10h-12h	13h-17h45	10h-12h	13h-16h45	FERMÉ	FERMÉ	
Mercredi	10h-12h	13h-17h45	10h-12h	13h-16h45			FERMÉ
Jeudi	10h-12h	13h-17h45	10h-12h	13h-16h45		FERMÉ	
Vendredi	10h-12h	13h-17h45	10h-12h	13h-16h45			
Samedi	9h-12h	13h-17h45	9h-12h	13h-16h45			
Dimanche & Jours fériés	9h-12h	FERMÉ	9h-12h	FERMÉ			

Siredom



NEANT

PAROLES D'OPPOSITION

NEANT

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION : Pierre VALLEE

RESPONSABLE DE LA COMMUNICATION : Christelle PELLETIER

COMITE DE REDACTION : Pierre VALLEE — Christelle PELLETIER

- Karine VETAUX- Josiane CAMBON— Christine DALLIER —
Marie-Françoise BOUILLY— Marcel BORE